

SÉANCE DU 30 MARS 2015

DELIBERATION N° DEL018-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150330-DEL018-15-DE
Date de télétransmission : 07/04/2015
Date de réception préfecture : 07/04/2015

L'an deux mille quinze, le 30 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 mars 2015 s'est réuni à la
mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C.
TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, A. DUSSEY, J. FABBRO, J-P. GABBERO,
B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 30/03/15)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Y. BOUCLIER en date du 30/03/15)
M. EL GARES Habib (Pouvoir à P. VERRI en date du 30/03/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Daniel FINAZZO

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Organisation de classe de découverte en 2015 : classe de
CM2 - école élémentaire René Cassin.**

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Deux classes de CM2 de l'école élémentaire René Cassin partent pour un séjour scolaire et
culturel à Paris du mercredi 10 juin au vendredi 12 juin 2015. Ce séjour est organisé par
Perraud Voyages. Le coût du séjour s'élève à **13 022,50 €** (transports inclus) à raison de
54 élèves et 6 adultes accompagnateurs.

Ces différents éléments sont donnés à titre indicatif et seront ajustés en fonction du
nombre d'enfants qui participera effectivement au séjour.

La participation des parents s'élève ainsi pour le séjour à **105 € par enfant.**

Pour cette classe de découverte, les enseignants de l'école publique qui accompagnent les enfants bénéficient de l'indemnité prévue par les textes en vigueur (décret du 14/10/1956 et arrêté du 11/01/1985).

Le Conseil Général de l'Isère soutient les actions d'enseignement d'éducation physique et d'animations socioculturelles et peut dans ce cadre apporter une aide financière pour l'organisation de sorties scolaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à demander au Conseil Général de l'Isère l'attribution d'une subvention pour cette classe de découverte,
- de l'autoriser à signer le contrat avec l'organisme de séjour et tout document nécessaire,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2015 sur le chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 30 mars 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI